

TARIFS

A L'ANNEE

1 FOIS PAR SEMAINE	2 FOIS PAR SEMAINE	3 FOIS PAR SEMAINE
345 EUROS Possibilité de payer en 3 chèques de 115 euros à transmettre à l'inscription. Encaissement en septembre, janvier et mai.	585 EUROS Possibilité de payer en 3 chèques de 195 euros à transmettre à l'inscription. Encaissement en septembre, janvier et mai.	795 EUROS Possibilité de payer en 3 chèques de 265 euros à transmettre à l'inscription. Encaissement en septembre, janvier et mai.

VOTRE PAIEMENT

Montant total de votre paiement. Abonnement + licences (40 Euros).
si paiement en plusieurs fois joindre tous les chèques.

Les chèques seront à l'ordre du Boxing Club de Divonne.

Si vous voulez régler par virement, demandez un RIB par mail.

REGLEMENT INTERIEUR

1 Seuls les enfants qui auront un dossier complet, accompagné du paiement de leur cotisation et de leurs licences, et d'un certificat médical valide pourront participer aux cours. Certificat valide 3 ans.

2 L'enfant devra respecter l'horaire et le jour pour lequel il s'est inscrit. Il n'est pas possible de se présenter à un autre cours que le sien sans un accord préalable du secrétariat.

3 Si l'enfant doit modifier l'horaire et/ou le jour de son cours de manière définitive, il doit en demander l'accord préalable au secrétariat, à : admin@boxingclub-divonne.com.

4 Le nombre d'enfants par cours est limité. Un nombre minimum de 5 inscrits est requis pour valider un cours. Les horaires peuvent être modifiés si ce nombre n'est pas atteint.

5 Un enfant pourra être exclu provisoirement, puis définitivement si nécessaire, sans remboursement de cotisation, s'il perturbe le bon déroulement des cours par le non respect du présent règlement, du professeur, des règles de sécurité, ou des autres adhérents.

6 Le professeur est le seul juge du niveau de l'adhérent et de son affectation dans un cours correspondant à ses capacités. En cas de désaccord, l'inscription ne sera pas validée.

7 Pour le bien être de tous, merci de venir aux cours avec des vêtements adaptés à la pratique de la boxe et propres. L'enfant pratiquera pieds nus. Merci donc de bien veiller à l'hygiène de ses pieds (ongles coupés et propreté).

8 Nos adhérents acceptent la diffusion éventuelle de photos et de vidéos prises au sein du club uniquement à des fins de communication. (compétition, passage de grades, démonstration technique, etc) Si vous ne souhaitez pas que vos enfants apparaissent sur nos supports, ils doivent simplement nous le dire avant les prises de vues.

9 Tous les paiements d'abonnement à la saison ou annuel sont non remboursables en cas d'arrêt de l'activité, y compris les paiements en plusieurs fois par chèques. Les abonnements sont nominatifs.

10 Le règlement intérieur peut être modifié par l'association en cours d'année si nécessaire. La modification devient effective dès lors qu'elle a été transmise aux adhérents.

11 Les parents et l'enfant ont conscience du caractère potentiellement dangereux de la pratique sportive, notamment de la boxe. Ils doivent respecter scrupuleusement les consignes techniques et de sécurité, si l'enfant se sent en difficulté ou malade il ne doit pas hésiter à le dire à son professeur.

12 Les cours n'ont pas lieu les jours fériés, pendant les vacances scolaires, le week-end de l'Ascension et lors des fermetures annuelles : voir la page planning et calendrier sur : boxingclub-divonne.com

13 Pour des raisons de sécurité, les parents ou représentants légaux des adhérents mineurs doivent accompagner et récupérer les enfants devant la salle de cours. Ils doivent s'assurer de la présence du professeur avant de les déposer.

Je déclare accepter l'ensemble du règlement ci-dessus.

FAIT À _____

LE _____

SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL